

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague tenue mercredi le 9 mars 2016 à 20 h à la salle du Conseil située au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Christian Brault, Mélanie Genesse, Paul Lavallière, François Leduc, Daniel Pitre et Jean-François Poirier, sous la présidence de monsieur le maire Yves Daoust, formant quorum.

Est également présente Mme Dany Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

16-03-039 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Daniel Pitre
Appuyé par M. François Leduc
Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

16-03-040 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 9 mars 2016.

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague annule le point suivant de l'ordre du jour, soit :

- 6.3 Travaux de réparation à la station de pompage – Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation

et adopte l'ordre du jour tel que préparé, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2016
4. Période de questions/intervenants
5. Aménagement et urbanisme
 - 5.1 Demande d'autorisation d'un projet particulier au 31, rue Du Pont (kiosque de fruits et légumes) déposée dans le cadre du Règlement n° 14-110 sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – Adoption du second projet de résolution
 - 5.2 Lot 5 126 393, rang du Trente – Demande adressée à la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands : Appui de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague à Mme Liette Beauregard et M. Donald Millaire
 - 5.3 Développement résidentiel sur la rue de la Fabrique – Autorisation à Bell Canada d'effectuer des travaux
 - 5.4 Développement résidentiel Quartier du Canal – Fossés de rétention : Demande adressée à la société Hydro-Québec
6. Administration générale / Service du greffe
 - 6.1 Règlement d'emprunt numéro 16-118 concernant l'aménagement de parcs et d'espaces verts – Adoption
 - 6.2 Vérificateurs comptables pour la préparation des audits financiers pour les années financières 2016-2017-2018 – Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation
 - ~~6.3 Travaux de réparation à la station de pompage – Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation~~
 - 6.4 Mise aux normes du puits de l'hôtel de ville – Remplacement de l'adoucisseur d'eau
 - 6.5 Location de locaux à Canard et compagnie – Autorisation de signature d'un contrat

- 6.6 Événement *Bike and run* – Demande d’autorisation au MTQ pour utilisation de la route 236
- 6.7 Travaux de pavage 2016 – Autorisation d’aller en appel d’offres public
- 6.8 Règlement 16-119 portant sur la gestion des matières résiduelles – Avis de motion
- 6.9 Comptes à payer
- 7. Varia
 - 7.1 Le Grand défi Pierre Lavoie – Autorisation de passage du 1 000 km
 - 7.2 Ville de Bois-des-Filion : Décréter avril, mois de la jonquille
- 8. Levée de la séance

ADOPTÉ

16-03-041 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2016

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

D’approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2016, tel que déposé.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n’est adressée aux membres du Conseil.

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

16-03-042 DEMANDE D’AUTORISATION D’UN PROJET PARTICULIER AU 31, RUE DU PONT (KOSQUE DE FRUITS ET LÉGUMES) DÉPOSÉE DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT N° 14-110 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET D’OCCUPATION D’UN IMMEUBLE (PPCMOI) – ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÉOLUTION

ATTENDU qu’une demande de projet particulier de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble (PPCMOI) pour permettre la conservation d’un kiosque de fruits et légumes sur la propriété du 31, rue Du Pont (lot 5 125 309 du cadastre du Québec) a été déposée en bonne et due forme à la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague et que tous les documents nécessaires pour procéder à l’évaluation ont été joints à cette dernière;

ATTENDU que la demande relative à la conservation d’un kiosque de fruits et légumes consiste à :

- autoriser l’implantation d’un kiosque de vente saisonnier de produits agricoles en bordure de la rue Principale, sur le lot 5 125 309;
- autoriser l’implantation d’un kiosque de vente saisonnier de produits agricoles à une distance de 1,45 mètre (4,75 pieds) de la ligne d’emprise de la rue Principale au lieu de la distance minimale de 3 mètres (9,84 pieds) prescrit au paragraphe b) de l’article 68 du règlement de zonage n° 03-49;
- autoriser que la vente de produits agricoles ne proviennent pas de l’exploitant même du kiosque agricole;
- autoriser que les comptoirs, panneaux, kiosques et tout autre élément devant servir à exposer la marchandise ne soient pas amovibles;
- autoriser le maintien du kiosque de vente saisonnier de produits agricole du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d’urbanisme émise lors de la rencontre du 23 juin 2015;

ATTENDU que le projet rencontre les objectifs établis au Plan d’urbanisme n° 03-45;

ATTENDU que les critères d'évaluation prévus à l'article 2.5 du règlement n° 14-110 portant sur les PPCMOI ont été respectés;

ATTENDU que le projet ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

ATTENDU la résolution numéro 15-11-175 adoptant le premier projet de résolution;

ATTENDU l'assemblée publique de consultation portant sur cette demande tenue le 9 mars 2016;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Daniel Pitre
Et unanimement résolu

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague adopte, en vertu du règlement n° 14-110 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), un second projet de résolution ayant pour effet d'accorder la demande d'autorisation pour un PPCMOI visant à permettre la conservation d'un kiosque de fruits et légumes au 31, rue Du Pont, connu comme étant le lot numéro 5 125 309 du cadastre du Québec.

Que le tout soit réalisé conformément à l'implantation actuelle du kiosque de vente saisonnier de produits agricoles en bordure de la rue Principale, présent sur le lot 5 125 309.

Que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague exige que le kiosque soit rafraîchi et maintenu propre, dans ses dimensions actuelles.

Que toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ADOPTÉ

16-03-043 LOT 5 126 393, RANG DU TRENTE – DEMANDE ADRESSÉE À LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS : APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE À MME LIETTE BEAUREGARD ET M. DONALD MILLAIRE

ATTENDU qu'à la suite de la réforme cadastrale du territoire de la municipalité effectuée en 2015, une anomalie portant sur le titre de propriété du lot 5 126 393 a été répertoriée par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

ATTENDU qu'à la suite de cette réforme cadastrale, Mme Liette Beauregard a perdu le droit de propriété d'une partie du lot 5 126 393 (ancien lot 50-P) au détriment de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands (CSV);

ATTENDU que Mme Beauregard souhaite procéder à l'acquisition de ce lot et qu'une demande en ce sens a été adressée à la CSV;

ATTENDU qu'une demande a aussi été adressée à la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague par Mme Liette Beauregard afin d'appuyer ses démarches;

En conséquence,

Il est proposé par M. Daniel Pitre
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

Que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague appuie la demande de Mme Liette Beauregard et M. Donald Millaire et demande à la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands de procéder à l'étude de la demande d'acquisition d'une partie du lot 5 126 393 du cadastre du Québec.

De transmettre copie de la présente demande à la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands.

ADOPTÉ

16-03-044 DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL SUR LA RUE DE LA FABRIQUE – AUTORISATION À BELL CANADA D'EFFECTUER DES TRAVAUX

ATTENDU le développement résidentiel sur la rue de la Fabrique à Saint-Louis-de-Gonzague actuellement en cours de réalisation sur le territoire de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague;

ATTENDU que des travaux de construction de lignes de téléphone et de télécommunication doivent être effectués;

ATTENDU qu'un plan identifiant ces travaux a été déposé, pour approbation;

ATTENDU que Bell Canada doit procéder à ces travaux au cours du mois d'avril (entre le 3 avril et le 3 mai 2016);

ATTENDU que ces travaux doivent être préalablement approuvés;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc

Appuyé par M. Daniel Pitre

Et unanimement résolu

D'approuver l'emplacement des travaux à effectuer dans le cadre du développement résidentiel sur la rue de la Fabrique et autoriser Bell Canada à procéder auxdits travaux.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague tout document lié à la présente approbation.

ADOPTÉ

16-03-045 DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL QUARTIER DU CANAL – SERVITUDE D'ACCÈS POUR ENTRETIEN ET ÉLARGISSEMENT DU FOSSÉ DE DRAINAGE LOCALISÉ EN BORDURE DU CHEMIN DES AGRICULTEURS : DEMANDE À LA SOCIÉTÉ HYDRO-QUÉBEC

ATTENDU le développement résidentiel Quartier du Canal en cours de planification sur le territoire de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague;

ATTENDU que la société Hydro-Québec est propriétaire d'une section du fossé de drainage existant localisé en bordure du chemin des agriculteurs;

ATTENDU que ledit fossé doit être élargi afin de recevoir les eaux de drainage du développement résidentiel Quartier du Canal;

ATTENDU qu'une servitude d'accès doit être obtenue par la Municipalité auprès de la société Hydro-Québec pour pouvoir procéder à l'entretien du fossé afin d'assurer un bon écoulement des eaux de drainage;

ATTENDU que cette demande doit être adressée par écrit à la société Hydro-Québec;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à compléter et signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à cette demande d'autorisation.

De transmettre les documents requis à la société Hydro-Québec pour l'obtention d'une servitude d'accès afin de pouvoir procéder à l'entretien du fossé et assurer un bon écoulement des eaux de drainage.

ADOPTÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE / SERVICE DU GREFFE

16-03-046 RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 16-118 CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DE PARCS ET D'ESPACES VERTS – ADOPTION

ATTENDU que la Municipalité souhaite développer une vision claire de la gestion et de l'emplacement de ses espaces verts;

ATTENDU la résolution numéro 15-02-040 octroyant un contrat à *Ici et Là COOP d'aménagement* pour l'analyse des besoins actuels et futurs de la Municipalité et l'élaboration d'un plan directeur d'aménagement de ses espaces verts et de loisirs;

ATTENDU que la Municipalité souhaite procéder aux travaux identifiés au plan directeur d'aménagement des parcs selon la planification budgétaire prévue à court terme;

ATTENDU l'avis de motion donné par Mme Mélanie Genesse lors de la séance ordinaire du conseil du 3 février 2016;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

Que le règlement portant le numéro 16-118 soit adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

ADOPTÉ

16-03-047 VÉRIFICATEURS COMPTABLES POUR LA PRÉPARATION DES AUDITS FINANCIERS POUR LES ANNÉES FINANCIÈRES 2016-2017-2018 – AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

ATTENDU l'obligation de la Municipalité de nommer un vérificateur externe pour la préparation des audits financiers, pour au plus trois exercices financiers, conformément à l'article 966 du Code municipal;

ATTENDU qu'il y a lieu d'aller en appel d'offres sur invitation pour l'octroi d'un mandat couvrant les années 2016, 2017 et 2018;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. François Leduc
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel d'offres sur invitation auprès de vérificateurs comptables pour la réalisation des audits financiers pour les années 2016, 2017 et 2018.

ADOPTÉ

16-03-048 MISE AUX NORMES DU PUIITS DE L'HÔTEL DE VILLE – AUTORISATION DE REMPLACEMENT DE L'ADOUCCISSEUR D'EAU

ATTENDU la résolution numéro 15-05-080 octroyant un mandat de mise aux normes du puits de l'hôtel de ville à la compagnie LCL Environnement;

ATTENDU qu'à la suite d'une évaluation des équipements de traitement, une recommandation de remplacement de l'adoucisseur d'eau a été signifiée à la Municipalité;

ATTENDU que les coûts associés à l'achat du modèle retenu s'élèvent à 3 400 \$, taxes en sus;

ATTENDU que le remplacement de l'adoucisseur d'eau est conditionnel à une autorisation du ministère de l'Environnement, du Développement durable et de la Lutte contre les Changements climatiques et à la réception du certificat d'autorisation;

ATTENDU que des coûts d'installation sont également à prévoir;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Daniel Pitre
Et unanimement résolu

D'autoriser LCL Environnement à remplacer l'adoucisseur d'eau du puits de l'hôtel de ville, au montant de 3 400 \$ plus les taxes applicables et les coûts d'installation, selon les recommandations et conditions émises.

ADOPTÉ

16-03-049 LOCATION DE LOCAUX À CANARD ET COMPAGNIE – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT

ATTENDU que l'entreprise gonzaguoise Canard et compagnie souhaite occuper temporairement deux locaux situés au 2^e étage du centre municipal;

ATTENDU que ces locaux sont actuellement disponibles, suite au déménagement en fin d'année 2015 des bureaux administratifs au 4^e étage du centre municipal;

ATTENDU qu'une superficie de 600 pi² est requise pour une période temporaire;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, un contrat de location de locaux avec l'entreprise Canard et compagnie.

ADOPTÉ

16-03-050 ÉVÉNEMENT *BIKE AND RUN* – DEMANDE D’AUTORISATION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) POUR UTILISATION DE LA ROUTE 236

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague souhaite organiser sur son territoire l’événement *Bike and run*;

ATTENDU que cette activité se réalise en équipe de deux dont une personne court et l’autre suit en vélo; les rôles sont interchangeés selon les capacités des coéquipiers;

ATTENDU que l’événement a pour objectif de faire la promotion de la santé et de l’activité physique, d’offrir une visibilité pour la municipalité, ancrée dans les valeurs de la communauté (famille, entraide, sentiment d’appartenance, etc.);

ATTENDU que le circuit consiste en une boucle de 4 km au cœur du village de la municipalité (voir plan annexé);

ATTENDU que cet événement aura lieu le 18 juin 2016;

ATTENDU que la tenue d’événements spéciaux utilisant le réseau routier sous la responsabilité du MTQ nécessite son autorisation;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

Que le conseil municipal de Saint-Louis-de-Gonzague autorise la tenue de l’événement *Bike and run* sur son territoire, selon les critères précédemment énoncés.

Que le conseil municipal de Saint-Louis-de-Gonzague autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à adresser au ministère des Transports du Québec une demande d’autorisation d’utilisation de la route 236 dans le cadre de l’événement *Bike and Run* sur le territoire de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, selon les critères précédemment énoncés.

ADOPTÉ

16-03-051 TRAVAUX DE PAVAGE 2016 – AUTORISATION D’ALLER EN APPEL D’OFFRES PUBLIC

ATTENDU que les travaux de pavage pour l’année 2016 seront financés par le fonds réservé – Réfection et entretien de certaines voies publiques;

ATTENDU la présentation aux membres du conseil des travaux de pavage identifiés pour l’année 2016, lors de la rencontre de travail tenue le 23 novembre 2015;

ATTENDU qu’il y a lieu d’aller en appel d’offres public pour la réalisation de ces travaux;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. Daniel Pitre
Et unanimement résolu

D’autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l’appel d’offres public pour la réalisation des travaux de pavage 2016.

ADOPTÉ

RÈGLEMENT NUMÉRO 16-119 PORTANT SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – AVIS DE MOTION

Avis de motion est, par la présente, donné par Mme Mélanie Genesse, qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption le règlement numéro 16-119 portant sur la gestion des matières résiduelles sur le territoire de Saint-Louis-de-Gonzague.

ADOPTÉ

16-03-052 APPROBATION DE PAIEMENT DES COMPTES

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

Que la liste des comptes totalisant un montant de 236 488,42 \$ et dont la liste est annexée aux présentes soit approuvée.

ADOPTÉ

VARIA

16-03-053 LE GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE – AUTORISATION DE PASSAGE DU 1 000 KM

ATTENDU l'existence du Grand défi Pierre Lavoie, qui consiste en un peloton de 1 000 cyclistes sillonnant le Québec, du Saguenay jusqu'à Montréal, en s'arrêtant dans 13 municipalités;

ATTENDU que ce peloton est sous escorte policière afin de permettre le passage aux arrêts et aux feux de circulation de façon continue et sécuritaire;

ATTENDU la demande d'autorisation de l'organisme adressée à la Municipalité pour traverser la municipalité, le 19 juin 2016;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

D'autoriser le passage du peloton de 1 000 cyclistes dans la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague le 19 juin 2016.

De transmettre copie de la présente autorisation à l'organisme Le Grand défi Pierre Lavoie.

ADOPTÉ

16-03-054 LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE DÉCRÈTE LE MOIS D'AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

ATTENDU que le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

ATTENDU que la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

ATTENDU que grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

ATTENDU que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

ATTENDU que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

ATTENDU que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

ATTENDU que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

ATTENDU que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

De décréter le mois d'avril, Mois de la jonquille.

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

16-03-055

LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉ

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 20 h 14.

ADOPTÉ

Yves Daoust
Maire

Dany Michaud
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière